Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 18 février 2004

établissant un modèle de certificat sanitaire pour les mouvements non commerciaux de chiens, de chats et de furets en provenance de pays tiers

[notifiée sous le numéro C(2004) 432]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2004/203/CE)

(JO L 65 du 3.3.2004, p. 13)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2004/824/CE de la Commission du 1er décembre 2004	L 358	12	3.12.2004

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004D0203:20040703:FR:PDF